A U D I T E U R O P
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
*****
207, Avenue Willy Brandt
Boite 304
59777 EURALILLE
*****
Téléphone : 03.20.07.79.51
www.auditeurop.com

ASSOCIATION CAP
12, Place du Général de Gaulle
59350 - SAINT ANDRE-LEZ-LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de l'association CAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 12 septembre 2024

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé

BILAN 2023
ASSOCIATION CAP

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 698	10 698	0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions,brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	10 698	10 698	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 235 502	594 788	640 715	708 473
Terrains	95 480	0	95 480	95 480
Constructions	445 620	63 088	382 532	397 386
Installations techniques, matériel et outillage industriels	694 402	531 699	162 703	215 607
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23	0	23	23
Participations et Créances rattachées	23	0	23	23
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	**1 246 223**	**605 486**	**640 737**	**708 496**
ACTIF CIRCULANT				
STOCK ET EN-COURS				
CREANCES	1 047 195	4 630	1 042 565	671 046
Créances clients, usagers et comptes rattachés	891 572	4 630	886 942	550 566
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	155 623		155 623	120 481
FOURNISSEURS - AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	705		705	705
SUBVENTIONS A RECEVOIR	40 175		40 175	53 452
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 054 563		1 054 563	1 199 632
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	9 243		9 243	11 386
TOTAL II	**2 151 881**	**4 630**	**2 147 251**	**1 936 222**
Frais d'emission emprunt (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**3 398 104**	**610 116**	**2 787 988**	**2 644 718**

PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES	14 490	14 490
Réserves statutaires ou contractuelles	14 490	14 490
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
REPORT A NOUVEAU	1 042 107	1 004 753
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	168 860	37 354
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	1 225 457	1 056 597
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 125	17 675
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL I	**1 233 582**	**1 074 272**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
fonds dédiés		
TOTAL II	**0**	**0**
PROVISIONS	675 442	587 914
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	675 442	587 914
TOTAL III	**675 442**	**587 914**
DETTES	878 965	982 531
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	447 560	483 966
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 067	56 039
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	918	337
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Personnel et Comptes Rattachés	367 966	418 532
Autres dettes	7 854	19 164
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 600	4 493
TOTAL IV	**878 965**	**982 531**
ECART DE CONVERTION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 787 988**	**2 644 718**

ASSOCIATION CAP
COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	ECART 2023	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
COTISATIONS	**8 690,00**	**8 440**	250,00	2,96%
VENTES DE BIENS ET SERVICES	**3 712 810,39**	**3 277 177**	**435 633,19**	**13,29%**
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	**3 712 810,39**	**3 277 177**	435 633,19	13,29%
dont parrainages				
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	**286 506,07**	**606 736**	**- 320 229,46**	**-52,78%**
Concours publics et subventions d'exploitation	**286 506,07**	**606 736**	- 320 229,46	-52,78%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Don manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	**77 780,45**	**153 222**	**- 75 441,15**	**-49,24%**
UTILISATION DES FONDS DEDIES				
AUTRES PRODUITS	**1 055,73**	**125**	**930,99**	**746,34%**
TOTAL I	**4 086 842,64**	**4 045 699,07**	**41 143,57**	**1,02%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	**267 294,02**	**236 253**	31 040,73	13,14%
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	**240 162,25**	**280 075**	- 39 912,97	-14,25%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	**169 569,00**	**167 163**	2 406,00	1,44%
Salaires et traitements	**2 245 063,35**	**2 417 298**	- 172 235,13	-7,13%
Charges sociales	**741 772,69**	**728 990**	12 782,45	1,75%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	**78 079,59**	**81 445**	- 3 365,02	-4,13%
Dotations aux provisions	**164 742,56**	**85 494**	79 248,45	92,69%
Reports en fonds dedies				
Autres charges	**3 695,35**	**1 820**	1 875,23	103,03%
TOTAL II	**3 910 378,81**	**3 998 539,07**	**- 88 160,26**	**-2,20%**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**176 463,83**	**47 160,00**	**129 303,83**	**274,18%**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	7 042,37	3 039	4 003,34	131,73%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charge				
Différence positive de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL III	**7 042,37**	**3 039**	**4 003,34**	**131,73%**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	8 758,85	9 229,46	- 470,61	-5,10%
Différences négative de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL IV	**8 758,85**	**9 229,46**	**- 470,61**	**-5,10%**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**- 1 716,48**	**- 6 190,43**	**4 473,95**	**-72,27%**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**174 747,35**	**40 969,57**	**133 777,78**	**326,53%**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opération de gestion				
Sur opération en capital	9 550,01	12 771,57	- 3 221,56	-25,22%
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	3 401,79	3 401,79	-	0,00%
TOTAL V	**12 951,80**	**16 173,36**	**- 3 221,56**	**-19,92%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opération de gestion	17 921,36	19 307,46	- 1 386,10	-7,18%
Sur opération en capital	-	144,19	- 144,19	-100,00%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL VI	**17 921,36**	**19 451,65**	**- 1 530,29**	**-7,87%**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**- 4 969,56**	**- 3 278,29**	**- 1 691,27**	**51,59%**
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (VII)				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	**918,00**	**337,00**	**581,00**	**172,40%**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**4 106 836,81**	**4 064 911,46**	**41 925,35**	**1,03%**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)	**3 937 977,02**	**4 027 557,18**	**- 89 580,16**	**-2,22%**
EXCEDENT OU DEFICIT	**168 859,79**	**37 354,28**	**131 505,51**	**352,05%**
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**325 013,37**	**73 544,20**	**251 469,17**	**341,93%**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXES

Nom de l'association	CAP
Activité exercée	Gestion de Crèches, ACM et RPE
Adresse	12 Place du Général de Gaulle – Saint André lez Lille

Annexe des comptes

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

1- Description de l'objet social, nature des activités réalisées et moyens mis en œuvre
2- Règles, méthodes et changements comptables
3- Engagements financiers et autres éléments significatifs
4- Notes sur le bilan Actif
5- Notes sur le bilan Passif
6- Détail des produits et charges
7- Répartition des charges, produits et faits significatifs
8- Tableau variation des fonds propres
9- Tableau des subventions
10- Cotisations
11- Les faits marquants de 2023

Total du bilan avant répartition : 2 787 988€	Résultat : Bénéfice 168 860 €

ANNEXE 1

Description de l'objet social

L'association CAP a pour objet de développer, coordonner, aménager la vie sociale, culturelle, socioculturelle et socio-éducative des enfants allant du plus jeune âge pour la petite enfance jusqu'à leurs 17 ans, sur le territoire de la commune de Saint-André-Lez-Lille.

Description de la nature et du périmètre des activités réalisées

Pour cela, l'association CAP assure par convention de marché public avec la ville de Saint-André-Lez-Lille, la gestion :

- De l'accueil périscolaire et des études dans les établissements scolaires de la commune de Saint-André-Lez-Lille (Groupe Scolaire des Peupliers, Schuman et l'Ecole St Joseph). Le périscolaire consiste à garder les enfants en dehors des temps d'études, c'est-à-dire pendant les garderies du matin et du soir ainsi que les mercredis ;
- Des centres de Loisirs sans hébergement en deux secteurs (maternel et primaire), les petites vacances scolaires (Noël, Hiver, Printemps, Toussaint) et les vacances d'été (Juillet et Août) ;
- Des crèches : « Enfantillages », « Station Bout D'Chou » et « Ile Aux Enfants » ;
- Du Relais Petite Enfance ;
- De l'encadrement et l'animation des bibliothèques et centres de documentations scolaire en lien avec les directeurs d'écoles ;
- De l'encadrement des temps méridiens dans les établissements scolaires de la ville de Saint-André-Lez-Lille.

Description des moyens mis en œuvre

Pour permettre la bonne exécution des activités proposées ci-dessus, l'Association CAP a donné en 2023 un certain nombre de moyens financiers, matériels et humains pour réaliser au mieux son objectif social.

ANNEXE 2

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

- Immobilisations incorporelles de 2 à 4 ans, construction 30 ans, aménagements des constructions de 4 à 10 ans, équipements ménagers et matériel bureautique informatique de 2 à 5 ans, équipements spécifiques de 2 à 8 ans, matériel de transport 5 ans et mobilier entre 2 à 10 ans.

- Méthode d'évaluation des créances et dettes : Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées le cas échéant par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

- L'activité de l'association est subordonnée à un contrat de marché public depuis le 07/07/2018 qui a été renouvelé le 01/09/2022 jusqu'au 31/12/2026

- Les provisions pour départ à la retraite prennent en compte le taux effectif des charges patronales et ne tiennent pas compte d'un taux de turn-over.

- Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de Commerce et au Règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la Réglementation comptable.

ANNEXE 3

Engagements financiers et Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	Néant
Dettes garanties par des sûretés réelles	570 000
Autres éléments significatifs	Néant

ANNEXE 4

Note sur le bilan actif

Frais d'établissement	Néant

Fonds commercial	Néant

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	**Augmentation**	**Diminution**	**A la clôture**
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	10 698			10 698
Immobilisations corporelles	1 259 469	10 321	34 288	1 235 502
Immobilisations financières	23	0	0	23
TOTAL	**1 270 190**	**10 321**	**34 288**	**1 246 223**

Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	10 698	0	0	10 698
Immobilisations corporelles	550 996	78 080	34 288	594 788
Titre mis en équivalence	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
TOTAL	**561 694**	**78 080**	**34 288**	**605 486**

Créances présentées par des effets de commerce	**Non applicable**

Etat des créances			
	Montant brut	**A un an au plus**	**A plus d'un an**
Actif immobilisé	640 737		640 737
Actif circulant et charges constatées d'avance	2 147 251	2 147 251	
TOTAL	**2 787 988**	**2 147 251**	**640 737**

Factures à établir	**295 749 €**

Charges constatées d'avances	**9 243 €**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

Charges à répartir	**0**

ANNEXE 5

Notes sur le bilan Passif

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds dédiés	0			0
Provisions pour risques et charges	587 914	162 377	74 849	675 442
Provisions pour dépréciation	4 534	2366	2 270	4 630
Total	**592 448**	**164 743**	**77 119**	**680 072**

Etat des dettes				
	Montant brut	**A 1 an au plus**	**A plus d'1 an et moins de 5 ans**	**A plus de 5 ans**
Etablissement de crédit	447 560	37 389	103 059	307 112
Dettes financières diverses	0	0	0	0
Fournisseurs	50 067	50 067		
Dettes fiscales et sociales	368 884	368 884		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	7 854	7 854		
Produits constatés d'avance	4 600	4 600		
Total	**878 965**	**468 794**	**103 059**	**307 112**

Dettes représentées par des effets de commerce	Néant

Charges à payer incluses dans les postes de bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	50 067
Dettes fiscales et sociales	368 884
Autres dettes	7 854

Produits constatés d'avance	4 600

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement à la provision des indemnités de départ à la retraite constituée pour tous les salariés de l'association en CDI et actualisée chaque année (avec charges patronales réajustées au réel).

Le calcul de cette provision respecte les articles suivants de la CCN Eclat :

- Avenant n°157 du 17/12/2015 Article 4.4.4.2 En cas de départ à la retraite, à l'initiative du salarié, le salarié perçoit une indemnité de départ à la retraite égale à l'indemnité de licenciement pour motif personnel tel que définie à l'article 4.4.3.2 et calculée dans les mêmes conditions.
- Avenant n°123 du 17 décembre 2008 relatif aux indemnités de licenciement indiquant que tout salarié licencié pour motif économique ou personnel, sauf en cas de faute grave ou lourde perçoit après 1 année de présence dans l'entreprise une indemnité de licenciement égale à ¼ de mois de salaire par année de présence dans l'entreprise. Cette indemnité est portée à 1/3 de mois pour la 11e année de présence, ainsi que les années suivantes ».

Cette provision est prudente puisqu'elle est calculée sans tenir compte d'un taux de turn-over.
Les provisions 2023 incluent également la provision pour licenciement pour inaptitude d'une salariée.

CAP	Exercice clos le 31/12/2023

ANNEXE 6

Détail produits et charges

Factures à établir	295 749 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

2023	2022	2021
9 243	11 386	11 916

CHARGES A PAYER : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

	2023	2022	2021
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit :			
Compte 1688 : Intérêts courus/Emprunt	524	558	592
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :			
Compte 4081 : Fournisseurs factures non parvenues	31 107	47 498	17 815
Dettes fiscales et sociales :			
Comptes 4282 et 4382 Dettes provisionnées/ Congés payés et Charges sur congés payés	222 406	165 266	155 484
Compte 4286 : Autres Charges de personnel	-7	-80	0
Compte 4386 : Autres charges sociales à payer	0	0	0
Total	**254 030**	**213 242**	**173 891**

Produits constatés d'avance	4 600	4 493	4 153

ANNEXE 7

Répartition des charges et produits et faits significatifs

Répartition des produits	2023	2022	2021
Participations des usagers	20,07%	17.98%	18.2%
Prestations et subventions CAF	33,47%	29.57%	27.4%
Subvention Ville + Prestation Ville	39,30%	36.06%	39.5%
Subvention Etat ASP	3,29%	10.87%	10.4%
Subvention exceptionnelle CAF	0,00%	0%	0%
Reprise provisions pour risques et charges	1,88%	3.79%	0.4%
Autres produits	2,00%	1.22%	4.1%
Total	100%	100%	100%

Répartition des Charges	2023	2022	2021
Achats et services extérieurs	12,89%	12.6%	14.6%
Charges de personnel	80,18%	80.6%	80.8%
Perte sur créances irrécouvrables	0,09%	2.0%	0%
Dotations aux Amortissements et provisions	6,17%	4.1%	4.1%
Autres charges	0,68%	0.8%	0.4%
Total	100%	100%	100%
Effectif de l'association en ETP	**74.39**	**56.57**	**67.06**

CAP	Exercice clos le 31/12/2023

ANNEXE 8

Tableau variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droits de reprise					
Fonds propres avec droits de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	14 490				14 490
Report à nouveau	1 004 753	37 354			1 042 107
Excédent ou déficit de l'exercice	37 354	- 37354	168 860		168 860
Situation nette					
Fonds propres consomptibles					
Subvention d'investissement	17 675			9 550	8 125
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 074 272**	**0**	**168 860**	**9 550**	**1 233 582**

ANNEXE 9

Tableau des subventions

Numéro de compte	Libellé du compte	Origine de la subvention	Montant
7412	Financement formation	Départementale	31 281
7414	Subvention fonct. CAF	CAF	91 151
7415	Subvention DDJS	Départementale	13 280
7416	Subvention ETAT/ASP	Etat	135 015
7418	Autres subventions	Autres subventions	7 833
7419	Subvention Emploi Franc	Etat	4 946
74192	Subvention FDVA	Etat	3 000
TOTAL			**286 506**

<u>Subventions d'investissement CAF :</u>

Subventions reçues en 2023 : 0 €

Quote-part rapportée au résultat 2023 : 9 550 €

Total subvention investissement au 31/12/2023 de : 176 639€

Subvention investissement inscrite au compte de résultat au 31/12/2023 : 168 513 €

Total subvention inscrite au résultat au 31/12/2023 : 8 125 €

ANNEXE 10

Les cotisations

Le fait générateur des cotisations est l'encaissement.

ANNEXE 11

Effectif Moyen de 2023 : 131.58 personnes et 74.39 ETP

Les faits marquants de 2023

1) Les subventions

Cet exercice a été marqué comme en 2022 par l'arrêt progressif des contrats aidés. La subvention de l'ASP est en nette diminution. L'association a donc changé sa politique de recrutement en recrutant un nouveau type de contrat le CDII de 8h ou 15h par semaine au lieu des contrats PEC.

2) Facturation des familles

L'association CAP a modifié son système de facturation des usagers des crèches. Les familles sont facturées les heures prévues au contrat sauf absence maladie ou absence avec préavis de 48h. Cela a permis une augmentation des prestations familiales cette année.

3) Dépassement des 50 ETP

L'association passe en 2023 la barre des 50 ETP avec 74.39 ETP moyen.